

## **COMPTE RENDU CCAS DU 27 MARS 2025**

Le 27 Mars deux mille vingt-cinq à 19h00, le Conseil d'Administration (CA) du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Noyal-Châtillon sur Seiche, s'est réuni sous la présidence de :

M. Henri NICOLLE, Vice-Président du CCAS.

**Présents** : MM. Henri NICOLLE, Christiane COLLAIRE, Thibault DELINOTTE, Christine HUON, Agnès BLANCHARD, Nathalie Monia TOCNY, Claude RAVEL, Serge MONHAROUL, Pierre MEZERAY, Muriel SERRE, Michel BOURTOURAU, Catherine LESAGE, Olivier PRIMAULT, Anne DEBROIZE

**Absent(e)s excusé(e)s** : MM. LE BIHAN, Mme CLOAREC, M. GUERET

Mme LE BIHAN a donné pouvoir à M. NICOLLE

Mme CLOAREC a donné pouvoir à Mme BLANCHARD

### **PRESENTATION DU BUDGET 2025**

En annexe, l'intervention de M. NICOLLE, vice-Président, sur le budget du CCAS lors du Conseil Municipal du 26 Mars 2025.

### **2025-04 COMPTE DE GESTION 2024 – ADOPTION**

M. Henri NICOLLE, Vice-Président du CCAS, expose au Conseil d'administration les éléments suivants :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration est informé que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2024 a été réalisée par le Receveur en poste à Guichen et le Compte de Gestion établi par ce dernier est en tous points conforme au Compte Administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et le Compte de Gestion du Receveur,

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'adopter le Compte de Gestion du Receveur pour 2024, dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Le Compte de Gestion 2024 est approuvé à l'unanimité.

### **2025-05 COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – ADOPTION**

M. Henri NICOLLE, Vice-Président du CCAS, expose les conditions d'exécution de l'exercice budgétaire 2024 transcrites dans le compte administratif 2024 qui s'établit comme suit :

#### **Section de Fonctionnement :**

**Recettes 2024** : 81 755,39 €

**Dépenses 2024** : 93 495,58 €

**Déficit 2024** : 11 740,19 €

Pour mémoire, résultat N-1 : **Excédent antérieur : 21 532,64 €**

**Résultat cumulé fin 2024 : 9 792,45 €**

**Section d'Investissement :**

**Recettes 2024 : 2 992,44 €**

**Dépenses 2024 : 376,09 €**

**Excédent 2024 : 2 616,35 €**

Pour mémoire, résultat N-1 : **Excédent antérieur : 99 532,01 €**

**Résultat cumulé fin 2024 : 102 148,36 €**

Après examen, le Conseil d'Administration approuve le Compte Administratif à l'unanimité.

**2025-06 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – EXERCICE 2025**

Au vu de la concordance des résultats entre la gestion du comptable et celle de l'ordonnateur, attestée par Monsieur le Receveur Municipal et en accord avec ce dernier.

**Le compte administratif 2024** tel qu'il ressort de la comptabilité de l'ordonnateur laisse apparaître :

**Un résultat (excédent cumulé) de fonctionnement 2024 de : 9 792,45 €**

**Le résultat de fonctionnement 2024 à affecter au Budget Primitif 2025 est de: 9 792,45 €**

Il est donc proposé d'affecter ce résultat de 2024 au **compte 002 en recettes de fonctionnement**

Le Conseil d'Administration donne son accord à l'unanimité.

**2025-07 BUDGET PRIMITIF C.C.A.S - Exercice 2025 – ADOPTION**

M. Henri NICOLLE, Vice-Président, présente le budget primitif par chapitre. Le BP s'équilibre comme suit :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
<b>DÉPENSES</b>	115 880,38 €	107 265,35 €
<b>RECETTES</b>	115 880,38 €	107 265,35 €

**Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, décide :**

**D'approuver** ce budget primitif 2025

**D'Autoriser** Monsieur le Président du CCAS à des virements entre chapitres au sein d'une même section et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

### **2025-08 SUBVENTIONS 2025**

Le Conseil d'Administration participe financièrement aux actions de certains organismes

Il est proposé de verser les subventions suivantes à :

**L'ASSIA-réseau UNA** : 1 757 €

**L'ADMR de BRUZ** : 2 561,30 €

**L'APAS (Asso Partage Amitié Solidarité)** : 1 390 €

**PAE (Point Accueil Emploi)** : 14 667 €, soit :  
Subvention de fonctionnement : 14 052 €  
Subvention de provision retraite : 615 €

**Clic Alli'âges** : 3 316,59 €

**Banque Alimentaire** : 1 000 €

**CIDFF** : 1 000 €

**Les Restos du Coeur** : 1 200 €

**France Adot** : 100 €

**Rêves de Clown** : 100 €

**Secours Catholique** : 200 €

**Protection Civile** : 400 €

Le Conseil d'Administration donne son accord à l'unanimité

### **2025-09 SERVICE MEGALIS 2025-2029 – RENOUELEMENT NOUVEAU BOUQUET SERVICES NUMERIQUES**

Par délibération en date du 22 Mars 2016, le Conseil d'Administration avait autorisé le Président du Centre Communal d'Action Sociale à signer la convention Mégalis Bretagne et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2016/2019.

Par délibération en date du 4 décembre 2019, le Conseil d'Administration avait autorisé le renouvellement de cette convention.

Cette convention d'adhésion au bouquet de services numériques est arrivée une nouvelle fois à échéance le 31 décembre 2024.

Lors de son comité syndical du 15/11/2024, le syndicat mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne a approuvé le plan de programme 2025-2029 des services numériques et les contributions d'accès aux services, toujours pris en charge par notre EPCI.

Considérant le fait que l'adoption du nouveau bouquet de services numériques Mégalis Bretagne nécessite la signature d'une charte d'utilisation, il est proposé :

- D'autoriser M. Le Président du CCAS à compléter et signer la charte d'utilisation pour la période 2025-2029.

Le Conseil d'Administration donne son accord à l'unanimité.

### CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT ENTRE L'EPICERIE SOCIALE, LA COMMUNE DE SAINT ERBLON ET LES CCAS DES 6 COMMUNES ADHERENTES

M NICOLLE explique que ce point est finalement retiré de l'ordre du jour du CA du CCAS il reste des points à clarifier concernant la convention. En effet la commune de St Erblon a proposé une convention dans laquelle figure la subvention annuelle versée à l'épicerie sociale (statuts de l'association) et la participation aux frais de fonctionnement (due à la commune de St Erblon). Le Vice-Président a demandé à la commune de St Erblon de rédiger une convention sur les frais de fonctionnement exclusivement, ce seul sujet étant de son ressort.

### REPAS DES BENEVOLES

Le repas aura lieu le **Judi 26 Juin à 19H30** au restaurant le Vallon.

### BARBECUE RESIDENCE HELENA

Le barbecue aura lieu le **lundi 30 Juin** sur le site des Jardins du Pâtis Doux.

Habituellement, cet évènement à lieu le midi. Des administrateurs (trices) proposent que ce barbecue puisse être organisé en soirée. En effet à cette période de l'année les soirées sont plus longues et souvent avec un temps agréable. D'autre part cela leur permettrait d'assister à ce temps convivial avec les résidents Helena. Cette proposition sera transmise aux résidents pour trancher ce sujet. Les festivités pourraient par ailleurs commencer plus tôt.

### LIQUIDATION DU STOCK RESTANT DE TICKETS AQUATONIC

4 castelnodais ont participé à la sortie à l'Aquatonic de St Grégoire organisée le 25 Mars, dont 3 nouvelles personnes.

M. MEZERAY, membre du CCAS, accompagnait le groupe.

Tout le monde a beaucoup apprécié ce moment de détente.

A ce jour, il reste 8 tickets d'entrée qui sont valables jusqu'au 25/05/2025.

M. NICOLLE propose l'organisation d'une nouvelle sortie **le 20 Mai** afin d'écouler le stock de tickets restants. Mme COLLAIRE accompagnera le groupe pour cette dernière sortie.

### STAGE D'AUTO DEFENSE

Dans le prolongement de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars, le CCAS, en partenariat avec le service jeunesse, va proposer une démonstration de self-défense **destinée** aux adolescent.es et aux adultes **le jeudi 17 avril 2025** au foot five situé à proximité de la salle Colette

Besson.

-de 15h à 17h pour les 10-14ans

-de 18h à 20h pour les adultes (15 ans et plus)

Cette démonstration sera animée par un professionnel qualifié et permettra aux participants de découvrir les techniques essentielles pour apprendre à se protéger et à réagir face à différentes situations du quotidien.

Cet événement est gratuit et ouvert à toutes et tous.

### DISPOSITIF EN VOITURE NINA ET SIMON.E.S

« En voiture Nina et Simon.e.s » est un dispositif métropolitain itinérant d'écoute et d'échanges autour des thématiques liées à l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette action de proximité sera proposée sur notre commune le **mercredi 14 Mai de 16H à 18H**. Le véhicule sera stationné devant la médiathèque. Clara, Vanessa et M NICOLLE se mobiliseront sur cet évènement.

### SORTIES CULTURELLES :

- Visite Hôtel de ville le mardi 01/04/2025. Vanessa et M NICOLLE seront accompagnants.
- Odorico et l'art de la mosaïque le Lundi 16/06/2025. Mme SERRE et M MEZERAY se proposent pour accompagner le groupe.

### FETE D ETE GROUPE D'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANCAISE

Le **mardi 17 Juin**.

Il est proposé par les bénévoles d'organiser un repas. Ce repas serait préparé par les apprenants, ce qui permettrait de découvrir une cuisine de diverses origines.

Le CCAS prend en charge l'achat des denrées.

Ce repas sera partagé par tous à l'espace Louis Texier.

### QUESTIONS DIVERSES

Un des membres du Conseil d'Administration demande s'il y a une personne référente, chargée du suivi et de l'entretien du véhicule, notamment en ce qui concerne le nettoyage intérieur et extérieur.

Effectivement, à priori, il n'y a pas de personne référente. Lors d'une rencontre avec les chauffeurs ce sujet sera abordé.

Pour la distribution des flyers dans le cadre des actions autour du 25 novembre, Mme DEBROIZE propose une impression du violentomètre en version « facile à lire et à comprendre », en complément de la version habituelle. Cette proposition est effectivement validée.

DATE DES PROCHAINS CA du CCAS : Jeudi 19 Juin 2025 à 19H